

AVANTAGES

1. Deux messes chaque semaine, une le lundi, et l'autre le samedi, pour les abonnés aux *Annales* qui ont satisfait aux conditions de l'abonnement. 2. Une autre messe, le premier vendredi de chaque mois, pour les abonnés défunts.

AGENCE POUR LA VILLE DE QUÉBEC

Le seul agent autorisé pour les *Annales de Sainte Anne*, dans la ville de Québec, est Monsieur Jos. Côté, agent d'assurance, 91, rue St-Joachim.

Pour toutes correspondances, s'adresser au Rév. C.-E. Carrier, Gérant des *Annales*, Collège de Lévis, Lévis, P. Q., Canada. Abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis ; frs. 2.50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

LA BONNE SAINTE ANNE

MERVEILLES DE SA VIE

IX

(Suite)

8.— *Conseils inappréciables de Marie, l'Enfant bénie de saint Joachim et de sainte Anne, sur la garde de l'angélique vertu de pureté.*

Le vœu de chasteté (1) comprend la pureté de l'âme

(1) Paroles de la Bienheureuse Vierge Marie, à la sainte Religieuse qui vient de parler de son vœu de chasteté, et qui continue le récit de merveilles de cette vie que nous ne pouvons lire entièrement qu'aux divines clartés de l'Agneau là-Haut, dans les splendeurs de la bienheureuse éternité !